

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon
ARRÊTÉ DU MAIRE

PAUCV/NUM_24_010

OBJET : Création de l'adresse 20 rue de la Convention, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite ainsi que d'identifier les points d'adresses 26 rue de la Convention, côté pair, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite et 23 rue Dubois Crancé, côté impair, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°SG24_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer le point d'adresse 20 rue de la Convention, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite ainsi que d'identifier les points d'adresses 26 rue de la Convention, côté pair, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite et 23 rue Dubois Crancé, côté impair, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite ;

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Situés au niveau des tènements AM 233, AM 234, AM 230 et AM 229 dont le code INSEE est 69149 (cf. plan ANNEXE) :

- est créé le point d'adresse suivant :
20 rue de la Convention, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite
- sont certifiés les points d'adresses suivants:
26 rue de la Convention, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite
23 rue Dubois Crancé, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite
- est identifié le square suivant, qui ne détient pas de numéro de voirie :
Le square de la Convention à Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Mise en ligne le : / /

Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins-Pierre-Bénite, le 12 avril 2024

**Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
L'adjoint délégué,**

Jean-Louis CLAUDE

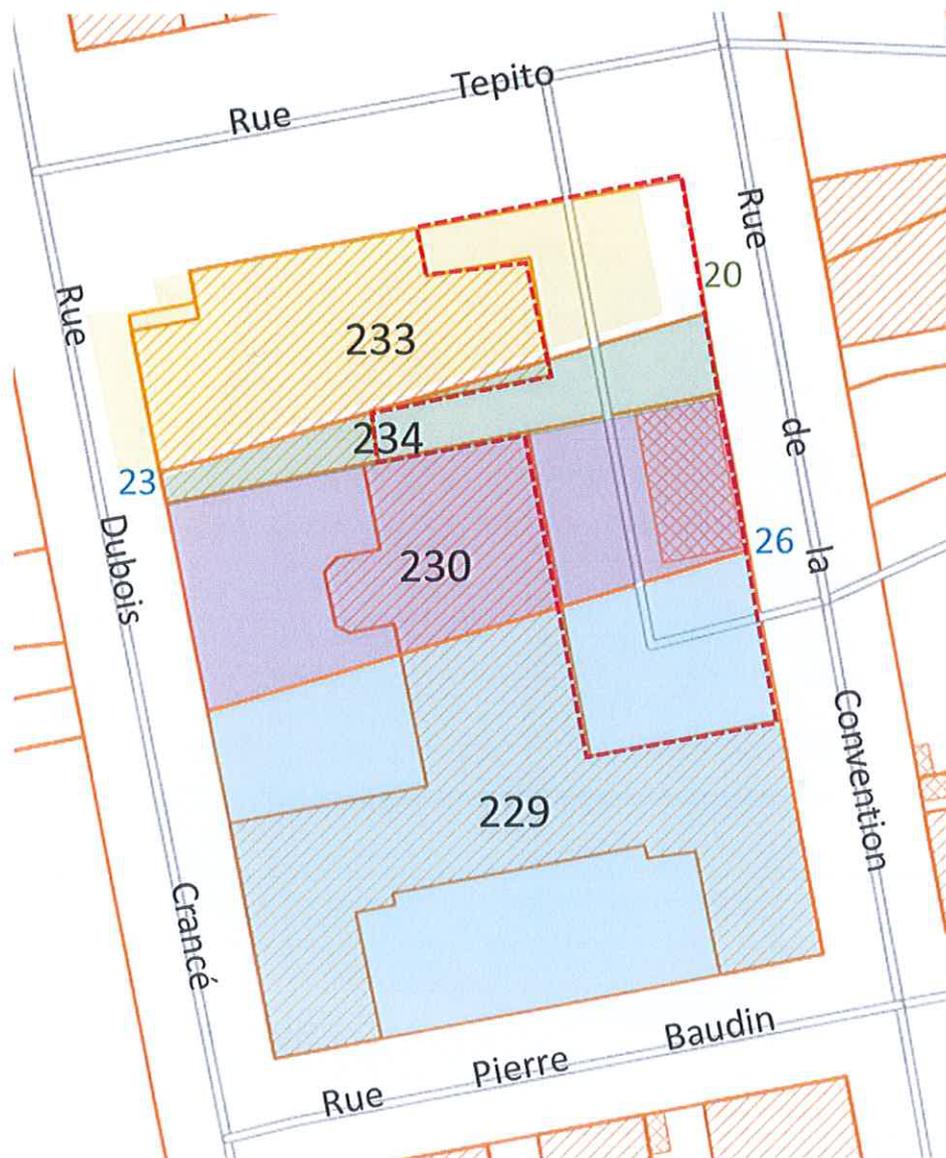


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ANNEXE

Création de l'adresse 20 rue de la Convention

**Certification des adresses : 23 rue Dubois Crancé et
26 rue de la Convention**



Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

Les parcelles AM 233, AM 234, AM 230 et AM 229 accueillent l'école de la Convention, square de la Convention et le bâtiment 'Le Bac à Traille'

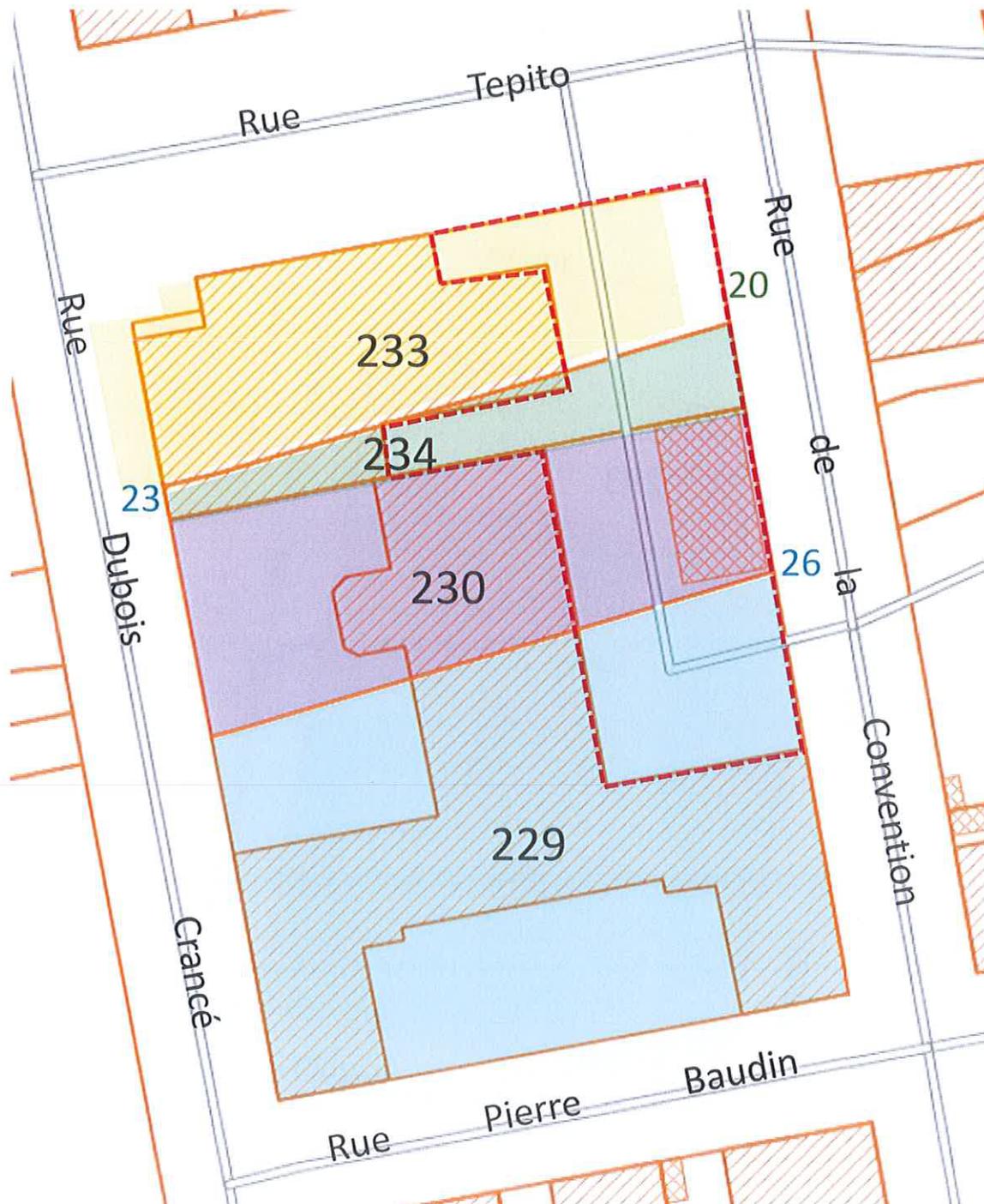
26 rue de la Convention : Ecole de la Convention

23 rue Dubois Crancé et 20 rue de la Convention : Le Bac à Traille

..... : square de la Convention

ANNEXE

Certification des adresses : 23 rue Dubois Crancé et 26 rue de la Convention



Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

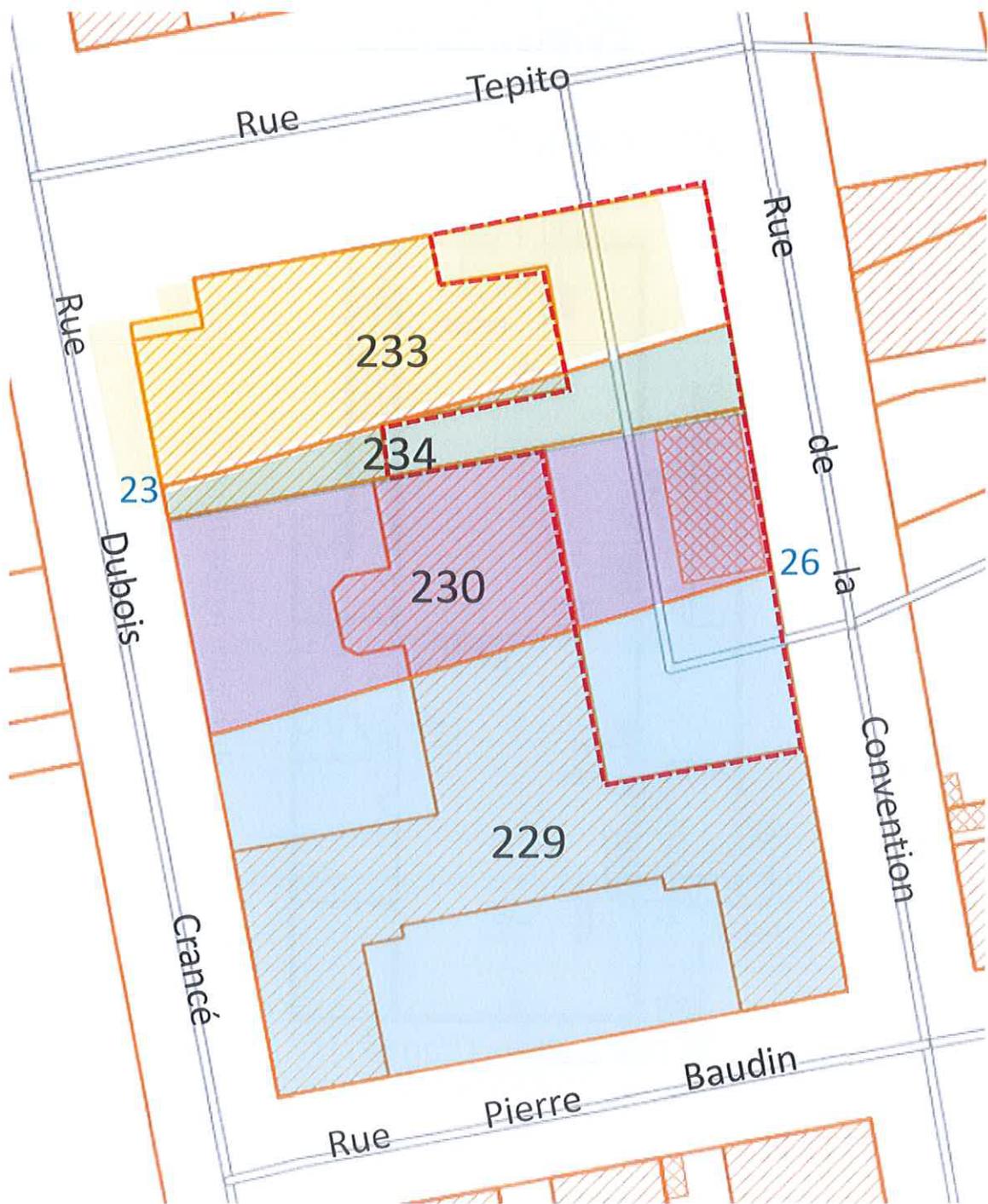
Les parcelles AM 233, AM 234, AM 230 et AM 229 accueillent l'école de la Convention, square de la Convention et le bâtiment 'Le Bac à Traille'

26 rue de la Convention : Ecole de la Convention

23 rue Dubois Crancé et 20 rue de la Convention : Le Bac à Traille

..... : square de la Convention

ANNEXE



PLAN D'INTERVENTION

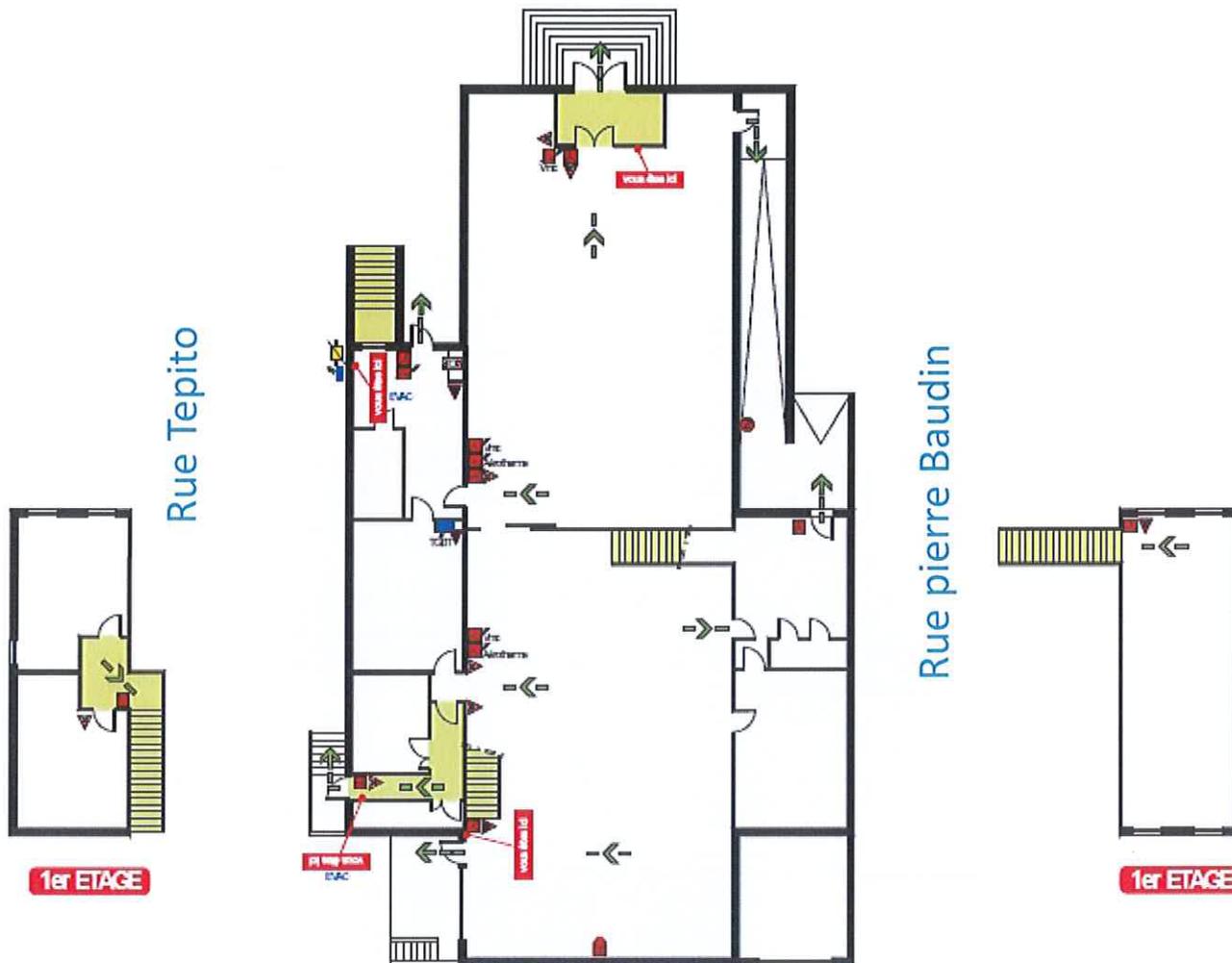
Bon pour accord

Date:
 Nom:
 Signature:

BAC A TRAILLE
 RUE DE LA CONVENTION
 69600 OULLINS

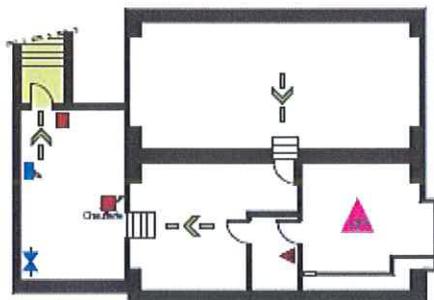
B.A.T.

20 rue de la Convention



23 rue Dubois Crancé

REZ-DE-CHAUSSEE



SOUS-SOL

LEGENDE

- Alarme
- Arrêt d'urgence
- Central Incendie
- ▲ Chaudiere
- Commande desenterrage
- Coupure eau
- Coupure gaz
- ▲ Extincteur CO2
- ▲ Extincteur eau
- ▲ Extincteur poudre
- Gaine pompier
- Tableau Electrique
- ← Direction à suivre
- ↔ Sortie finale

Techne - Eau
 04 72 81 21 21